

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard	M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain	M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20	M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30	Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre	M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
	Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Pont Bacalan-Bastide - Communes de Bordeaux, Cenon et Lormont - Marché de travaux pour l'aménagement d'une voirie de desserte permettant une liaison bus pour le futur pont Bacalan-Bastide - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans la perspective de l'ouverture à venir du pont Bacalan Bastide, il a été décidé de réaliser des aménagements de voirie en rive droite pour une liaison bus depuis le débouché du pont et en direction du boulevard André Ricard et de la gare de Cenon pont rouge. Ces aménagements sont situés sur les communes de Bordeaux, Cenon et Lormont.

L'itinéraire envisagé débute au pied du futur pont, sur le quai Brazza sur la rive droite, emprunte la rue Charles Chaigneau, passe sous le pont SNCF afin de récupérer la rue Louis Blanc (un tronçon de voie est créé pour permettre de connecter la rue Louis Blanc à la rue Edouard Vaillant) puis la rue Edouard Vaillant. Le tracé emprunte ensuite l'avenue Jean Jaurès, reprend la rue Guesde et remonte vers la rue Louis Blanc et la rue Charles Chaigneau puis le quai Brazza pour revenir sur le pont.

Le quai Brazza et la rue Charles Chaigneau verront leur emprise et leur organisation modifiées afin de permettre la création de voies dédiées au passage des bus. Après le pont SNCF, un giratoire sera créé à la place du carrefour à feux avec le boulevard Ricard.

Une requalification du boulevard Ricard et du chemin de Lissandre jusqu'au carrefour avec la rue Balin est également prévue.

Le marché a ainsi pour objet :

- l'aménagement de la section quai Brazza – rue Charles Chaigneau (1100 m) ; création d'un carrefour giratoire ;
- l'aménagement du boulevard André Ricard – chemin de Lissandre ; création d'un carrefour giratoire avec la rue Balin ;
- la création d'une voirie de liaison entre les rues Louis Blanc et Edouard Vaillant afin de permettre la circulation des bus depuis la rue Charles Chaigneau et le boulevard André Ricard. Cette liaison desservira les gares TER et station de tramway au croisement de la rue Edouard Vaillant et l'avenue Jean Jaurès.

Par conséquent les travaux incluent notamment :

- les installations de chantier,
- les déviations de réseaux,
- la réalisation des fondations,
- les équipements de signalisation provisoire et de signalisation définitive horizontale des voies impactées.

La période préparation est de 1 mois maximum à compter de la date de notification du marché. Le délai d'exécution des travaux est de 7 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencement des travaux.

Ce marché est un marché à prix unitaires. Le montant de la dépense était estimé à 5 487 451,32 € TTC (soit 4 588 170,00 € h.t.).

Le financement est à imputer au Budget Principal, exercice 2012 et suivant, Chapitre 23 – Compte 2315 Fonction 8220 – CRB KD00 – Programme VD36.

Dans ce cadre, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert, en application de l'article 33 alinéa 3 et des articles 57 à 59 du Code des marchés publics.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 28 octobre 2011, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 03/11/2011 sous le numéro 2011/S/211-344239, et au Bulletin officiel des annonces de marchés publics le 03/11/2011 sous le numéro 213 annonce n°121.

Cinq candidats ont déposé une offre. Il s'agit de :

- CMR
- EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest
- Groupement MOTER/FAYAT/GUINTOLI
- Groupement SOTRAP/STR/PEPERIOT
- Groupement COLAS SO/SCREG SO/CREGUT ATLANTIQUE

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par les services, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 février 2012, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest, sur la base de sa variante, pour un montant de 4 122 440,13 € HT soit 4 930 438,39 € TTC.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 29 février 2012 attribuant le marché à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest, sur la base de sa variante, pour un montant de 4 122 440,13 € HT soit 4 930 438,39 € TTC.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 29 février 2012, la Commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur les travaux pour l'aménagement d'une voirie de desserte permettant une liaison bus pour le futur pont Bacalan-Bastide à l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest, sur la base de sa variante, pour un montant de 4 122 440,13 € HT soit 4 930 438,39 € TTC.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE Travaux Publics Sud-Ouest qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, en variante, pour un montant de 4 122 440,13 € HT soit 4 930 438,39 € TTC.

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal, exercice 2012 et suivant, Chapitre 23 – Compte 2315 Fonction 8220 – CRB KD00 – Programme VD36.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JUILLET 2012

PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2012

M. ALAIN DAVID